



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 667-1, 669-1 ET 734

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de sa séance tenue le 19 août 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté les règlements numéros 667-1, 669-1 et 734, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 667-1

Règlement modifiant le règlement numéro 667 sur la délégation de pouvoirs pour l'imposition de mesures administratives et disciplinaires.

RÈGLEMENT NUMÉRO 669-1

Règlement modifiant le règlement numéro 669 déléguant à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection pour tout appel d'offres utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres.

RÈGLEMENT NUMÉRO 734

Règlement sur la gestion contractuelle.

QUE l'objet des règlements numéros 667-1, 669-1 et 734 est suffisamment décrit par leur titre.

QUE lesdits règlements numéros 667-1, 669-1 et 734 entreront en vigueur à la date de leur publication.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements numéros 667-1, 669-1 et 734 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, ce 21 août 2019.

La greffière *par intérim*,

Me Nathalie Bohémier
